

*Initiatives ministérielles*

protocole a donné lieu au projet de loi S-9, que le Sénat a approuvé le 3 mai 1995. Les députés de la Chambre des communes, en particulier les membres du Comité des finances, n'ont plus qu'à effectuer un dernier examen.

Fondamentalement, les conventions fiscales et les protocoles qui les modifient ont deux objectifs principaux: éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale. Comme ils contiennent des dispositions qui diffèrent de celles de la Loi de l'impôt sur le revenu, ils ne peuvent s'appliquer que dans la mesure où nous leur donnons priorité sur les lois internes en faisant adopter des mesures législatives comme le projet de loi S-9 par le Parlement.

Je voudrais m'assurer que les députés libéraux comprennent bien ce que cela signifie. Pour que le Canada simplifie ses dispositions fiscales en matière de commerce avec les États-Unis, ses politiciens adoptent des mesures législatives, comme le projet de loi S-9, qui contournent la Loi de l'impôt sur le revenu si complexe et compliquée. Avec respect, je dois dire que c'est une bonne affaire. Les Canadiens se cassent la tête pour comprendre leurs formules T4 et T4A, et des expressions telles que « perte évidente », tandis que quelques représentants commerciaux s'assoient et signent un protocole fiscal qui n'est pas le moins assujéti à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le premier objectif de la plupart des conventions fiscales consiste à éviter la double imposition. Le projet de loi S-9 apporte des modifications importantes à cet égard, entre autres, des réductions bilatérales des taux de retenue d'impôt sur les dividendes, sur les intérêts et sur les redevances pour tenir compte des taux maintenant acceptés dans la plupart des pays, une exemption totale concernant la retenue d'impôt sur les paiements pour l'usage de la technologie américaine, et un allègement pour les résidents canadiens de l'impôt sur les successions, une augmentation de l'exemption de l'impôt maximal sur les successions qui passe de 60 000 \$ pour se situer entre 600 000 \$ et 1,2 million de dollars américains.

Je me demande si, dans son prochain budget, le ministre des Finances appliquera des impôts sur les successions au Canada, ce qui rendra inutile cette partie du projet de loi.

En ce qui a trait à la double imposition, le projet de loi S-9 étend l'exemption de l'impôt américain au revenu gagné au moyen du REER, du FERR et du Régime de pensions du Canada.

Au chapitre de l'évasion fiscale, le projet de loi autorise la retenue des paiements versés au titre du RPC et de la SV aux résidents américains. La convention de 1984 permettait à l'État américain où vivaient ces ex-résidents canadiens d'imposer uniquement de tels paiements. Nous pouvons maintenant retenir à la source l'argent touché illégalement.

Le projet de loi S-9 comporte également une disposition prévoyant une assistance mutuelle en matière de perception des impôts dus par un citoyen d'un pays qui réside dans un autre.

Il s'agit de mesures très positives que notre parti appuie tout à fait. Je trouve cependant troublant de constater que nous pouvons accomplir ces changements au niveau international, mais non au niveau interne, chez nous. Ainsi, alors que nous pouvons nous entendre pour faire la chasse aux fraudeurs de l'impôt au nord et au sud de la frontière canado-américaine, le gouvernement actuel n'a rien fait pour faire la chasse à ceux qui se dérobent à des

obligations comme celle de payer des pensions alimentaires d'une province à l'autre. Il y a là deux poids deux mesures.

On peut en voir un autre exemple dans les réductions et les taux des retenues d'impôt sur les dividendes, les intérêts et les redevances payés au Canada et aux États-Unis. Que dire de la persistance de la double imposition des dividendes payés au Canada? Il y a là deux poids deux mesures. Nos représentants commerciaux semblent pouvoir obtenir par la négociation ce que nos politiciens et nos représentants fédéraux et provinciaux ne réussissent pas à obtenir ici même.

Il faut nous demander pourquoi. C'est parce que des mesures législatives comme le projet de loi S-9 l'emportent sur la Loi de l'impôt sur le revenu. Elles n'y sont pas subordonnées. Il est peut-être temps que les Canadiens n'aient pas à y être assujéti non plus. Il faudrait peut-être l'abroger. Il est peut-être temps de nous en débarrasser complètement, de recommencer à zéro et de bâtir une toute nouvelle base sur laquelle asseoir un régime fiscal simple, visible et équitable, comme on le propose avec le taux d'imposition uniforme.

• (1330)

L'idée, en théorie, est certainement en accord avec l'époque. En pratique, on se trouverait au diapason de ce qui se fait aux États-Unis. Un protocole comme celui que le projet de loi vise à mettre en oeuvre semble résoudre tous nos problèmes. Beaucoup de représentants républicains aux États-Unis préconisent l'établissement d'un taux d'imposition uniforme. Ils préconisent d'y simplifier le régime fiscal. Ils veulent le rendre plus équitable, de sorte que les contribuables ayant le même niveau de revenu paient à peu près le même montant d'impôt. Ils préconisent de réduire les coûts élevés du recouvrement des impôts.

Ce qui m'exaspère, c'est que la majorité des Canadiens doivent faire appel à des comptables pour remplir leur déclaration de revenus. Nos sociétés doivent en faire autant. Les entreprises doivent calculer la TPS et produire une déclaration. En d'autres termes, les contribuables et les entreprises assument les frais d'imposition pour l'État, mais il en coûte tout de même 1,2 milliard de dollars à Revenu Canada pour percevoir nos impôts, et entre 400 et 500 millions de dollars à l'administration de la TPS pour faire les calculs. Ces coûts s'élèvent à près de 2 milliards alors que les contribuables et les entreprises font le travail. Nous pourrions abaisser ces coûts en appliquant un régime fiscal simplifié. Cela concorderait bien avec ce que nous faisons au moyen de protocoles comme celui qui fait l'objet du projet de loi S-9.

Cela est si évident et si clair que je me demande ce que le gouvernement peut craindre. Le député libéral de Broadview—Greenwood propose un impôt uniforme. On fait la sourde oreille depuis dix ans. J'ignore pourquoi. Comment se fait-il que les politiciens, une fois qu'ils forment le gouvernement, ont peur d'instaurer un régime fiscal nouveau, clair et juste? Pourquoi ne pas demander aux représentants qui ont négocié l'accord de se présenter devant les comités permanents pour négocier un nouveau régime fiscal? Les entreprises et les contribuables ne s'en porteraient que mieux.

Nous devons dissocier, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, nos programmes sociaux et économiques, les séparer nettement et mettre en place un régime fiscal qui permette de percevoir les